



## Etat plaque vitroc ramique : fin de bail

Par **MayaNouvelle**, le **31/05/2016**   **22:58**

Bonjour

Lors de l' tat de sortie des lieux de mon logement, le propri taire a marqu  plaque Vitroc ramique HS   cause de la pr sence de brul e sur les plaques.

J'ai fait part de mon d saccord, puisque j'admet l' tat "d'usure" sur la plaque, mais pas son inutilisation.

Mon propri taire souhaite donc le remplacement de la plaque   son c t d'origine (400 ).

Ma question est donc : le brul  est-il une raison suffisante pour demander un remplacement complet de la plaque? Ai-je un moyen quelconque l gale pour refuser le remplacement, compte tenu du fait que la plaque fonctionne bien?

Merci pour votre r ponse

Maya